

Créer des partenaires de l'éducation

Un des mini-documents de discussion préparés pour la Table ronde de partenariat en éducation visant une vaste collecte d'observations sur l'orientation de l'éducation en Ontario.

Le 1^{er} décembre 2005 (v. 2)

Le ministère de l'Éducation s'est efforcé d'établir une nouvelle relation entre tous les groupes qui forment le secteur de l'éducation publique qui soit fondée sur les « trois nouveaux R » : respect, responsabilité et résultats. Il devrait y avoir respect commun, acceptation de responsabilités mutuelles et accord sur les résultats : autrement dit, un véritable partenariat. Alors que le mot « partenariat » a été largement utilisé, créer un véritable partenariat qui remplacerait des années de conflit exige un changement important qui ne se fait pas facilement ni sans préparer le terrain. Ce document en est un parmi d'autres qui décrivent les changements proposés à la politique du gouvernement pour assurer que les conditions permettant à un tel partenariat de réussir existent.

Politique de participation des parents de l'Ontario

RÉSUMÉ

Les parents jouent un rôle crucial dans le développement et l'éducation de leurs enfants, ainsi que dans la réussite des écoles. Le ministère de l'Éducation admet que les besoins et la contribution des parents ont été sous-estimés et que le système de l'éducation doit créer plusieurs nouveaux points de renforcement pour que le « facteur parent » réalise son plein potentiel. Les ambitions du ministère quant à une meilleure réussite des élèves rendent cette avance non seulement souhaitable mais aussi nécessaire.

Une nouvelle politique provinciale de participation des parents reconnaîtra la participation efficace des parents comme nouvelle mesure du rendement à attendre du système d'éducation public. Elle présente

les exigences pour que le ministre de l'Éducation, le Ministère, les conseils scolaires, les écoles et leur personnel contribuent à des résultats positifs.

La principale orientation est la charge, pour les décideurs, de créer les conditions qu'il faut pour que les parents participent à l'éducation de leurs enfants, en créant l'environnement, les mécanismes d'appui et les attitudes qui conviennent. Pour la première fois, des groupes de parents auront le contrôle exclusif ou conjoint de nouveaux véhicules et de nouvelles ressources qui joueront le rôle de renforcement de la tendance vers l'acceptation totale des parents dans le système. Il y aura des ressources pour permettre de développer la participation de toute la diversité des parents. La formation nécessaire à la mobilisation des parents sera assurée dans l'ensemble du système, des parents aux agents de supervision et au personnel du Ministère.

Toutes ces mesures prépareront le terrain qui permettra aux parents de participer plus pleinement.

Cependant, en fin de compte, ce sera l'intérêt et les efforts des parents qui feront la réussite de la politique de la participation des parents.

Les nouveaux véhicules des parents devront, finalement, rendre des comptes aux parents selon les processus démocratiques. Il se peut que des nominations spéciales soient nécessaires pour assurer la diversité alors que les conseils des écoles s'efforceront d'être plus représentatifs de la vaste communauté des parents.

La plupart des efforts et des ressources qui appuieront la politique reflèteront l'intérêt des parents d'avoir une certaine influence sur les conditions qui règnent dans l'école de leurs enfants. Il est proposé que le véhicule actuel des conseils d'écoles soit plus souple, de manière à prendre en compte les intérêts des parents, mais l'accent doit être mis sur l'amélioration de la dynamique relative à la façon dont les conseils d'école peuvent fonctionner. On demandera à un comité provincial spécial de parents et de directeurs de se pencher sur les problèmes mutuels au niveau de l'école, y compris le recours à la médiation pour résoudre les conflits.

De nouveaux mécanismes de conseil, régionaux et provinciaux assureront que la voix des parents sera prise au sérieux à tous les échelons, et que les parents seront liés entre eux à travers la province.

INTRODUCTION – PROJET DE LA VOIX DES PARENTS EN ÉDUCATION

En décembre dernier, un groupe de parents leaders de toute la province a été créé par le Ministre dans le cadre du projet La voix des

parents en éducation. On a demandé aux membres de ce groupe de concevoir une voix provinciale efficace pour les parents, ainsi que de recommander l'aide provinciale nécessaire pour améliorer de beaucoup le nombre de parents actifs dans l'éducation. Le groupe a consulté de nombreux parents de l'Ontario et a terminé son rapport en avril.

Le rapport La voix des parents affirmait que les parents ne veulent pas diriger les écoles mais qu'ils veulent faire entendre une voix qui sera prise en compte aux niveaux de l'école, du conseil et de la province. Même s'il y a aujourd'hui de nombreux exemples de réussite de la participation des parents en Ontario, beaucoup de parents ont l'impression qu'on leur manque de respect et qu'on ne les prend pas au sérieux.

En réponse aux recommandations de La voix des parents, le Ministre met de l'avant une politique complète de participation des parents pour accroître la participation des parents à l'éducation de leurs enfants, à leurs écoles et au système de l'éducation. Selon ces recommandations, la politique sur la participation des parents se concentre sur la façon d'améliorer la dynamique au sein du système pour surmonter les obstacles, anticiper les problèmes possibles et favoriser de nouvelles attitudes quant à des niveaux sains de participation des parents.

Les raisons d'un véritable partenariat avec les parents vont de soi. Les parents représentent l'influence la plus importante dans la vie de l'enfant hors de l'école et cela est vrai aussi dans l'éducation de l'enfant. Longtemps après que l'apprentissage direct des premières années de l'enfant auprès des parents donne lieu à l'éducation officielle, les parents continuent de jouer un rôle clé dans la réussite des élèves par les attitudes qu'ils façonnent et l'appui direct qu'ils offrent.

Les bonnes écoles sont encore meilleures lorsqu'il y a un lien étroit avec les parents dans la communauté de l'apprentissage. En fait, l'un des meilleurs moyens de favoriser la participation des parents au niveau secondaire consiste à rapprocher la famille et l'école en créant un véritable partenariat entre les deux. La recherche montre que les résultats positifs peuvent inclure un meilleur rendement des élèves, un absentéisme moindre, un meilleur comportement et le rétablissement de la confiance des parents dans la scolarité de leurs enfants. Le gouvernement croit que donner un plus grand rôle aux parents est un facteur important et pratique et une importante partie de la création de la capacité des écoles de mieux aider les élèves à réussir.

La confiance continue des parents pas seulement dans les écoles locales, mais aussi dans l'éducation subventionnée par les deniers publics constitue un objectif important. Au cours de la dernière décennie, les préoccupations non réglées des parents à l'égard de l'éducation subventionnée par l'État ont contribué à une augmentation de 50 % des inscriptions dans les écoles privées.

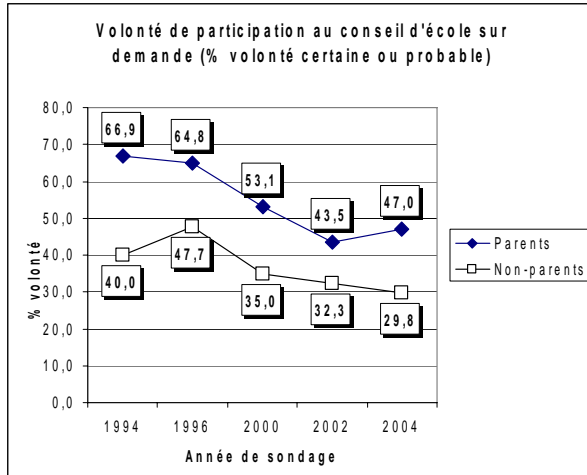
On estime qu'il y a 2,3 millions de parents d'élèves qui fréquentent les établissements scolaires financés par les deniers publics, qui constituent à la fois une ressource éventuelle énorme et la plus importante « circonscription » unique pour l'éducation subventionnée par les deniers publics. Selon une enquête, seulement onze pour cent des parents considèrent qu'ils participent activement dans les écoles alors qu'une autre enquête indique que presque la moitié des parents participeraient si on leur en faisait la demande.

De nos jours, tous les parents ont une vie très chargée et il est plus difficile pour eux

de s'impliquer. Nous savons que les parents ne se soucient pas moins de leurs enfants, mais il se peut aussi que la culture de la participation soit moins développée que par le passé. Au fil du temps, l'éducation elle-même est devenue plus spécialisée et, par conséquent, peut paraître plus isolée aux yeux des parents. En vue de surmonter ces difficultés, nous devons mettre en place de nouveaux mécanismes de soutien et instituer de nouvelles approches.

Même si l'on s'entend en général dans le secteur de l'éducation sur le fait que les parents doivent apporter leur contribution car ils sont concernés et leur point de vue sur le système est valable, en étudiant cette politique, on reconnaît qu'il y a des résistances sous-jacentes, dont certaines découlent du manque de ressources du système au cours des années précédentes, des préoccupations à propos de la possibilité que les objectifs des parents l'emportent sur ceux de l'éducation, du manque de formation du nouveau personnel et des allusions de plus en plus fréquentes à un petit nombre de parents problématiques ou de « super-parents ».

Alors que les élèves seront ceux qui en profiteront le plus, le ministère de l'Éducation croit également qu'un programme adéquat de participation des parents sera un atout important pour le système d'éducation et présentera des avantages pour les enseignants, les directeurs d'école, les agents de supervision, les administrateurs, les représentants du Ministère et le public. La médiation des parents organisés est la bienvenue dans les écoles. Des mesures proactives sont beaucoup plus efficaces pour les services publics modernes qu'une simple réponse aux plaintes ou aux problèmes à mesure qu'ils surviennent.



Source : Enquête sur les enjeux en éducation, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto

POLITIQUE DE PARTICIPATION DES PARENTS

Politique

La participation des parents comprend une gamme d'activités incluant le rôle des bons parents, l'aide aux devoirs, la participation aux comités d'écoles et aux comités des conseils ou provinciaux, la communication et les rencontres avec les enseignants et le bénévolat en classe ou au cours des sorties éducatives.

La province s'attend à ce que la participation réussie des parents soit l'un des résultats provinciaux des conseils scolaires. Le succès de cette participation sera intégré aux mesures et aux évaluations de rendement du secteur public à tous les niveaux de l'éducation. On demandera à tous les parents de participer jusqu'à un certain point et les parents organisés auront leur mot à dire à l'égard des ressources liées aux parents. Veuillez consulter les résultats attendus à l'Annexe I.

Renforcement de la voix des parents

Le ministre de l'Éducation animera chaque année des groupes régionaux de discussion

avec les parents pour être à leur écoute et discuter de leurs préoccupations.

Nous élaborerons de nouvelles voies de communications pour les parents aux niveaux local, du conseil et provincial, y compris un Portail pour les parents sur le Web avec de l'information concise et digne de confiance, un réseau élargi en vue de fournir des mises à jour et d'obtenir des commentaires, de même qu'un nouveau guide à l'intention des parents.

Les parents obtiendront un accès élargi à de l'information de qualité, compréhensible et fournie en temps opportun relativement aux initiatives en matière d'éducation au niveau de l'école, du conseil et provincial.

On propose que toutes les mesures juridiques nécessaires soient prises pour transformer l'ancien conseil des parents nommés par le Ministre en un Conseil provincial des parents dont les membres seront choisis par les parents pour représenter les parents et guider les efforts provinciaux dans la mobilisation des parents. Les membres du Conseil seront d'abord proposés par des responsables de la nomination mais on passera rapidement à l'élection par des parents.

Un bureau provincial de la participation des parents sera établi en vue de soutenir les efforts provinciaux et les bureaux régionaux du Ministère joueront un rôle dans le soutien à la participation des parents.

Les conseils scolaires devront mettre sur pied des Comités de participation des parents ayant un lien direct avec le directeur et les administrateurs qui leur donneront des conseils et soutiendront leur engagement. La province fournira un financement de base en vue de soutenir le travail du comité et un financement supplémentaire sera alloué

proportionnellement au nombre de membres du conseil.

Les conseils scolaires élus jouent un rôle essentiel dans la représentation, ainsi que dans la communication avec les parents et avec l'ensemble de la collectivité. Leurs connaissances et leur expertise seront indispensables pour assurer la transition vers une politique plus ferme sur la participation des parents.

Un soutien continu sera à la disposition des organismes de parents provinciaux qui sont en mesure de favoriser la participation des parents.

Un fonds provincial soutiendra les projets qui favorisent la participation des parents au niveau régional ou provincial.

Les parents francophones continueront de participer à la mise en œuvre de la politique d'aménagement linguistique, un projet d'envergure visant à faire des écoles francophones des centres culturels de leurs collectivités.

Le Ministère et les conseils scolaires collaboreront en vue d'assurer qu'une vaste consultation des parents est tenue à l'égard des nouvelles politiques pertinentes, surtout celles qui ont des répercussions directes sur la vie familiale. On a déjà réalisé des progrès en la matière dans des domaines comme les fermetures d'écoles.

Un milieu accueillant pour les parents

La recherche démontre que les parents participeront plus librement dans un milieu accueillant. La création d'un milieu plus accueillant dans les écoles pourrait inclure de meilleures pratiques de communication entre l'école et la famille, l'attention accordée aux messages envoyés aux

parents, s'occuper des problèmes des parents et inviter les parents à participer.

Un programme de sensibilisation des parents aux conseils d'école sera financé en accordant à chaque conseil un montant de base qui contribuera à la prise en charge des frais. Un programme de subvention sera disponible pour les initiatives particulières entreprises dans les écoles de l'ensemble de la province.

Une aide provenant du conseil scolaire et de la province sera disponible en vue de réduire la charge des directeurs d'école à l'égard du perfectionnement des parents. Une formation en participation des parents sera fournie aux parents, aux enseignants, aux directeurs d'école, aux agents de supervision et aux représentants du Ministère.

Nous demanderons aux conseils d'école de mettre l'accent sur la préoccupation de faire participer les parents et de favoriser leur participation dans le cadre de leur communauté scolaire comme facteur clé qui contribue au rendement des élèves. Nous inciterons les conseils d'école à donner plus de possibilités aux parents et à reconnaître les membres actifs dans le milieu des parents. On demandera également aux conseils d'école d'aider à reconnaître les parents bénévoles et les bénévoles de la collectivité et à faire état des niveaux d'engagement des parents.

Les conseils d'école auront assez de souplesse pour s'associer à des organismes à but non lucratif apparentés et à modifier leurs structures si la majorité des parents le désire. Les ententes sur l'utilisation des écoles par la collectivité prévoient de façon explicite l'accès privilégié de divers groupes de parents.

Le Bureau de la participation des parents collaborera avec le Conseil des parents en vue d'établir des normes provinciales d'excellence dans la participation des parents et les programmes de reconnaissance.

Une équipe de projet spécial des directions d'école et des parents sera établie par le Ministre pour prodiguer des conseils sur une gamme de questions telles que l'utilisation de la médiation pour résoudre des litiges et de pratiques exemplaires pour les relations parents-école.

Une politique en matière de collecte de fonds assurera le contrôle des conseils d'école sur les fonds obtenus et limitera les collectes de fonds en veillant à ce que le système fournisse l'essentiel dans le domaine de l'éducation, permettant aux parents de mettre l'accent sur la réussite des élèves.

Il faut signaler que des sondages indiquent que la relation la plus importante pour les parents dans le cadre du système scolaire, celle avec l'enseignant de leur enfant, est l'une des plus fructueuses. Les parents se disent très satisfaits de l'accès fourni et de l'information obtenue de l'enseignant de la classe de leur enfant. En même temps, traiter avec les parents pose un défi de taille

aux nouveaux enseignants et le perfectionnement professionnel dans ce domaine fera partie du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant.

Tenir compte de la diversité

Le programme de subvention provincial sera à la disposition des conseils scolaires pour des initiatives de sensibilisation des parents pour qui la langue, l'immigration récente, la pauvreté et le manque de familiarité avec le système ou d'autres facteurs peuvent faire en sorte que la participation paraisse plus difficile.

Le Conseil provincial des parents et les Comités de participation des parents des conseils scolaires compteront des membres supplémentaires nommés en vue d'assurer la représentation de différents parents jusqu'à ce que les conseils scolaires locaux aient suffisamment progressé.

On demandera à tous les véhicules parentaux de présenter un rapport annuel sur l'efficacité des mesures ayant comme but de parvenir à une représentation intégrale.

Le Ministre animera des groupes de discussion avec différentes collectivités en vue de les inviter à s'engager à fond dans le cadre du système.

Annexe I : RÉSULTATS

Ministère

Réceptivité telle qu'évaluée par un Conseil provincial des parents

- Consultation des parents à l'égard d'une politique pertinente
- Soutien à la participation des parents
- Transparence de l'information
- Réceptivité à l'égard des communications
- Engagement des parents allié aux conseils

Conseils scolaires

Réceptivité telle qu'évaluée par un Comité de participation des parents

- Consultation des parents à l'égard d'une politique pertinente
- Soutien à la participation des parents
- Transparence de l'information
- Réceptivité à l'égard des communications
- Engagement des parents allié aux écoles

Écoles

Participation des parents telle que mesurée par le conseil d'école local

- Vitalité du conseil d'école : vote des parents, nombre de parents membres des comités, parents en tant que membres actifs, réalisations
- Contribution à la réussite des élèves
- Enquête auprès des parents – accueil des parents, information et communication
- Présence aux réunions parents-enseignants, activités scolaires, retour des bulletins scolaires
- Bénévolat dans les écoles – temps donné, personnes impliquées, réalisations

Annexe II: SOMMAIRE DES NOUVEAUX MÉCANISMES OU RESSOURCES DE SOUTIEN DE LA PROVINCE

Ministère

Sièges des parents confirmés à la Table ronde de partenariat en éducation provinciale
Nouveau Conseil des parents
Bureau de la participation des parents
Soutien au Conseil des parents
Formation
Subventions aux projets régionaux et provinciaux
Recherche
Soutien du bureau régional aux groupes de parents
Groupes de discussion des parents animés par le Ministre
Présence aux conférences des parents régionales
Formation à l'intention du personnel du Ministère
Norme de rendement pour le sous-ministre et le personnel clé
Financement de base pour les organismes de parents provinciaux
Politique de limite des collectes de fonds
Comité des parents et du directeur d'école – examiner ensemble les questions d'intérêt mutuel
L'aménagement linguistique – Comité de travail pour la participation de la collectivité et des parents (francophone)
Portail Web pour les parents présentant de l'information pratique et digne de confiance
Réseau électronique interactif pour les activités d'importance dans le domaine de l'éducation
Lignes de dépannage pour les devoirs, l'intimidation

Conseils scolaires

Comité de participation des parents
Financement provincial destiné au soutien
Réunions de district et communication entre les conseils des écoles
Formation pour les agents de supervision et les administrateurs
Norme de rendement pour le directeur, les agents de supervision

Écoles

Subvention de base pour les conseils d'école – pour les activités locales de communication et de participation
Subventions pour les projets de participation des parents
Formation en matière de rapports avec les parents pour le directeur d'école et les enseignants
Plus de souplesse pour les conseils d'école
Norme de rendement pour les directeurs d'école et les enseignants

Investir dans la participation des parents

Élément de la Politique de participation des parents de l'Ontario	Investissements	Montant	Total
Local	<p>Un nouveau programme de subvention provincial, géré par le Bureau de la participation des parents dans le cadre d'un processus de demande, qui est mis à la disposition des conseils d'école pour des initiatives de sensibilisation des parents pour qui la langue, l'immigration récente, la pauvreté et le manque de familiarité avec le système ou d'autres facteurs peuvent faire en sorte que la participation paraisse plus difficile</p> <p>Un nouveau budget de mobilisation et de sensibilisation de base pour les conseils d'école en vue de favoriser les efforts de communication et d'engagement sur le plan local (500 \$ par école)</p>	<p>1 000 000 \$</p> <p>2 400 000 \$</p>	<p>3 400 000 \$</p>
Des conseils et régional	<p>Un nouveau financement provincial de base afin d'appuyer le travail du comité de participation des parents qui sera établi à l'échelle du conseil scolaire : réunions de district et communications entre les écoles (5 000 \$ par conseil scolaire + 0,17 \$ par élève)</p> <p>Un nouveau fonds provincial, géré par le Bureau de la participation des parents, destiné à soutenir les projets provinciaux et régionaux qui visent à accroître la participation des parents. Les dons ou les contributions de l'extérieur devraient être à parité avec l'aide financière du ministère de l'Éducation</p>	<p>717 000 \$</p> <p>750 000 \$</p>	<p>1 467 000 \$</p>
Provincial	<p>Financement destiné aux organismes de parents provinciaux qui sont en mesure d'améliorer la participation des parents, y compris un rajustement en fonction de l'inflation</p> <p>Bureau provincial de la participation des parents</p>	<p>60 000 \$</p> <p>250 000 \$</p>	<p>310 000 \$</p>
Coût total			5 177 000 \$